

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU - RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a adressé le rapport d'activités annuel aux maires de chaque commune membre.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 10 décembre 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2013.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à LANDIVISIAU, le 17 décembre 2014

**Le Maire,
Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le.....1.9.DEC.2014
Et de la publication, le...1.9.DEC.2014..
Fait à Landivisiau, le.....1.9.DEC.2014
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20141219-2014709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

